

Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture
et de la Forêt de Guyane

Service économie agricole
et forestière

Cayenne, le
13 JUIN 2018

Le préfet de Guyane et
le président de l'assemblée de Guyane

OBJET : Déclaration d'intention – Élaboration du PRFB de Guyane

Conformément à l'article L.122-1 du code forestier, nous vous informons que le programme régional de la forêt et du bois de Guyane est en cours d'élaboration.

Les informations sont disponibles sur les sites internet de la DAAF de Guyane :

www.daaf.guyane.agriculture.gouv.fr

et de la Collectivité territoriale de Guyane :

www.ctguyane.fr

Les observations et contributions peuvent être transmises à l'adresse suivante :

prfb.daaf973@agriculture.gouv.fr

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L.121-17-1 et suivants du code de l'environnement.

Le Préfet de Guyane

Pour le Préfet
Le secrétaire général
Pour les affaires régionales

Philippe LOOS

Le Président de l'Assemblée de Guyane


P/Le Président et par Délégation
La 1ère Vice-Présidente

Hélène SIRDER